

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2011

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, URRUSTOY, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, LAMPLE, SOUMET, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme SALTHUN-LASSALLE, GINIEIS, MAILLET, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Jean-Claude ELICHIRY	à	Gérard URRUSTOY
	Jean BEDECARRAX	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Bernard UTHURRY
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	René PETUYA	suppléant de	France JAUBERT-BATAILLE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean CASABONNE, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Michel LAURONCE, Yves TOURAINE, Eliane YTHIER, Robert BAREILLE, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Jean-Pierre TERUEL.

RAPPORT N°13

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE

M. VALIANI expose :

Espace Jéliote

En date du 28 avril 2011, un bris de glace est intervenu à l'Espace Jéliote. Le montant du remplacement de la baie vitrée par l'entreprise CANCE s'élève à 2 955.32 € TTC, qui sera pris en compte par AXA Assurances, déduction faite d'une franchise de 420.00 €, soit 2 535.32 €.

Médiathèque

Dans le cadre d'un dégât des eaux intervenu à la médiathèque, une expertise commanditée par AXA, notre assureur dommages ouvrage, a été réalisée par le cabinet EURISK. L'entreprise Toits du Béarn a réalisé les réparations nécessaires, jugées satisfaisantes par l'expert. Cependant, des dégâts ont été

constatés sur le plafond bois réalisé par l'entreprise RICHARD. Le montant du devis de remplacement est de 4 800 € HT pris en charge intégralement par l'assurance.

Par ailleurs, Une autre expertise a été engagée pour des reprises sous la casquette (auvent).

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le montant des indemnités ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT